



Pamandzi,  
26 février 2020,

## Communiqué de presse

### Condamnation d'un braconnier : le fruit d'une collaboration entre l'association Oulanga na Nyamba et la Gendarmerie

La nuit du 24 février 2021, grâce aux renseignements de l'association Oulanga na Nyamba, la Gendarmerie Maritime, avec les renforts de la Gendarmerie Mobile a interpellé un braconnier de tortues sur la plage de Titi Moya. Une victoire pour l'association Oulanga na Nyamba, inquiète de la recrudescence du braconnage sur cette plage depuis le début de ce nouveau confinement. Le braconnier a été condamné à 6 mois de prison ferme et doit verser des dommages et intérêts aux associations parties civiles.



#### Deux braconniers surpris en flagrant délit par les bénévoles de l'association

Depuis deux semaines, **une augmentation de la fréquence du braconnage est constatée sur la plage de Titi Moya**, longeant la piste de l'aéroport, côté océan. De nouveaux cadavres sont découverts au rythme quasi-journalier. L'association décide alors d'intensifier les inspections afin de collecter un maximum d'informations sur les faits et de les transmettre quotidiennement à la Gendarmerie maritime et autres acteurs concernés.

La nuit du mercredi 24 février, deux braconniers, qui avaient sans doute pris leurs habitudes, ignorent la présence des bénévoles de l'association sur la plage. **Les bénévoles constatent**

**le découpage de tortue en flagrant délit et alertent la Gendarmerie Maritime qui se rend immédiatement sur place.** Avec le renfort de la Gendarmerie mobile, un des deux braconniers a pu être interpellé. Le deuxième a pris la fuite, mais il a été immédiatement identifié. Il fait l'objet de recherches actives par les forces de l'ordre.

L'affaire est passée en comparution immédiate ce jour, 26 février 2021, au Tribunal de Grande Instance à Mamoudzou. Témoin du flagrant délit, l'association Oulanga na Nyamba était bien évidemment présente pour se constituer partie civile. **L'enquête effectuée par la Gendarmerie maritime avec la collaboration de la brigade de Pamandzi a permis la condamnation du braconnier à 6 mois de prison ferme avec mandat de dépôt et 500 euros de dommages et intérêts par association partie civile ainsi que 500 euros pour le remboursement des frais d'avocat.**

**L'association remercie l'ensemble des intervenants pour cette action réussie, grâce à la forte implication de tous.**

### **Une forte collaboration entre la Gendarmerie maritime et Oulanga na Nyamba**

Alertée par les massacres de tortues sur la plage de Moya, constatés lors du premier confinement début 2020, la Gendarmerie maritime répond à l'appel de détresse de l'association Oulanga na Nyamba qui espère enfin une réelle prise en compte de cette problématique. En complément des nombreuses actions de sensibilisation menées par l'association, **la répression lui paraît essentielle pour stopper la destruction du patrimoine naturel mahorais.**

Ainsi est né un partenariat, basé sur une forte volonté et un dévouement des parties prenantes. La collaboration permet de développer une réelle stratégie de lutte contre le braconnage qui commence à porter ses fruits.

Les bénévoles et salariés de l'association Oulanga na Nyamba inspectent régulièrement les principales plages de pontes de tortues dans l'objectif de connaître la fréquentation par les tortues, mais aussi pour constater les cas de braconnages. La présence régulière de jour et de nuit sur les plages permet de collecter des informations précises sur la manière d'opérer des braconniers et préparer ainsi les forces de l'ordre aux interventions sur le terrain. Aussi, l'association reçoit régulièrement des témoignages sur le fonctionnement des réseaux de trafic de viande de tortues qui permettent de renseigner la Gendarmerie.

### **La lutte continue dans le cadre du Pacte de sauvegarde des tortues marines de la Préfecture**

Pour l'association Oulanga na Nyamba, le Pacte de sauvegarde des tortues marines proposé par la Préfecture, et signé en décembre 2020 par les acteurs concernés, **a marqué le début de la prise en compte de l'importance de la lutte anti-braconnage à la hauteur des enjeux.**

**L'association s'est engagée à défendre le patrimoine naturel des mahorais, afin de préserver la richesse que représente la tortue pour les générations futures.**

A partir du mois d'avril, l'association déploie une équipe de terrain dédiée spécifiquement à la protection des tortues marines sur les sites de pontes. L'équipe, actuellement en cours de

recrutement, sera responsable d'assurer la présence sur les plus importantes plages de pontes impactées par le braconnage en Petite et Grande-Terre.

---

### **Oulanga na Nyamba c'est ...**

Depuis 1998, l'association Oulanga na Nyamba, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 18 août 1991, s'engage activement pour la protection de l'environnement («oulanga») et en particulier des tortues marines («nyamba»).

Initialement, Oulanga na Nyamba a été créée pour alerter la population de Mayotte sur la problématique du braconnage des tortues marines, une menace qui est toujours d'actualité à Mayotte. Depuis, et grâce à de nombreuses actions de sensibilisation, Oulanga na Nyamba s'implique pour la préservation de l'exceptionnel patrimoine naturel mahorais. La tortue marine, en tant qu'espèce emblématique et sentinelle du bon état des milieux marins, représente pour l'association un symbole de la préservation au sens large des richesses naturelles mahoraises. L'association porte un message important : le respect de l'environnement doit faire partie intégrante du développement socio-économique de notre île.

Ainsi, les multiples activités de l'association Oulanga na Nyamba sont réparties en **3 principaux axes de travaux** :

- **Sensibilisation**
- **Protection**
- **Connaissance**

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité de son engagement pour l'environnement mahorais, l'association met en œuvre ses actions en relation étroite avec les citoyens et de multiples partenaires.

### **Informations complémentaires :**

#### **Association Oulanga na Nyamba**

16, rue de la mairie

97615 Pamandzi

Tél : 06 39 65 55 34

Mail : [oulanga.nyamba@gmail.com](mailto:oulanga.nyamba@gmail.com)